

Excusés : Marie-Dominique CLAIR et Hubert MONY qui donnent pouvoir à Alain GUILLOT.

Sur proposition du maire et après vote des conseillers (7 pour, 1 abstention), il est décidé de tenir la réunion à huis clos.

PROJET EOLIEN

Quelques jours avant cette séance, dont l'ordre du jour était "Proposition de délibération pour l'organisation d'un référendum sur la question de l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune", le maire a contacté l'ensemble des conseillers afin de les informer qu'il proposerait une délibération sur la poursuite ou l'arrêt du projet éolien. La délivrance d'un permis de construire pour des éoliennes relève de la compétence exclusive du préfet. La loi prévoit que l'enquête publique associée à ce type de projet permette justement la consultation de la population. Et il ne peut y avoir deux consultations pour un même projet. L'éventuelle délibération prise pour organiser un référendum aurait été entachée d'illégalité et le préfet nous aurait demandé de la retirer.

Après un rappel des événements intervenus ces dernières semaines, le maire a demandé aux conseillers de délibérer sur la question suivante : Etes-vous pour ou contre la poursuite de l'étude de préfaisabilité d'implantation de sept éoliennes sur le territoire de la commune ? Chacun d'eux a pu se prononcer et donner son avis en toute sérénité et sans pression extérieure. Le vote à main levée intervenu à l'issue du débat a fait ressortir une majorité de huit voix pour l'arrêt du projet, et deux abstentions.

Il n'y a donc plus de projet éolien à Francheville.

(Voir le mot du maire, page 4 de ce compte rendu)

SALLE DES FÊTES

Suite à la consultation lancée pour le choix d'un cabinet d'architecte, nous avons reçu 18 dossiers en mairie. Comme indiqué dans le compte-rendu précédent, mercredi 29 juillet, conjointement avec l'architecte conseil du C.A.U.E., M. Drubigny, le maire et les adjoints ont ouvert les plis et examiné les dossiers. En raison des critères retenus pour la sélection, dix candidatures sont écartées pour défaut de présentation de la note méthodologique. Au final, 4 dossiers sont choisis parmi les 8 restants. Le choix se porte sur les candi-
.../...

datés qui travaillent en collaboration avec un paysagiste et dont les références correspondent à nos attentes.

Les cabinets retenus sont : **A.2A** et **TOPOIEIN** de Côte-d'Or, **B.Q.A.** de Haute-Saône et **M.Tachon** de Paris. Les architectes seront auditionnés par le conseil mercredi 16 septembre 2009 de 14 h à 18 h.

CHAUFFERIE-BOIS

Une partie de la construction du bâtiment est réalisée. La charpente et les tuiles seront mises en place à la mi-septembre. La commande tardive de tuyaux effectuée par l'entreprise chargée de la pose des canalisations occasionnera un délai supplémentaire d'environ trois semaines pour la réalisation de ces travaux.

Rue de la Folie, le décaissement effectué près du mur où se situe l'entrée de la chaufferie suscite quelques interrogations quant au « trou » à combler : remblai et bâti d'un mur jouxtant l'ancien (en pierres) ou ouverture permettant un passage avec accès sur le jardin ? Le conseil opte pour la deuxième solution qui nécessite moins de travaux : remblai moins volumineux et talutage en biais.

ANALYSE DE L'EAU POTABLE

La DDASS nous a transmis l'analyse détaillée de l'eau prélevée à la station de pompage de St Martin du Mont le 6 juillet 2009.

Malgré une turbidité légèrement supérieure à la norme, la qualité de notre eau est bonne. Vous pouvez lire le rapport complet de cette analyse qui est affiché sur le panneau placé dans l'entrée de la mairie.

ECOLE

Succédant à Mme Juaneda, la nouvelle directrice a pris ses fonctions. Il s'agit de Mme Aurélie Delestrange qui aura en charge les cours de CP et CE 1. Comme l'an passé, Mme Delphine Maupin, sera l'enseignante des élèves de CE 2, CM 1 et CM 2.

Notre projet de classe numérique retenu par l'inspection académique, est en attente de délégation de crédits de la part du ministère de l'éducation nationale.

Si ce projet n'aboutit pas, l'achat d'un nouvel ordinateur (portable si possible) est souhaitable, d'autant que certaines unités centrales donnent des signes de faiblesse. Le conseil propose d'inscrire ces dépenses au budget de l'année prochaine. D'ici là nous souhaitons une bonne rentrée aux élèves et à l'équipe enseignante.

VOYAGE FLEURISSEMENT DANS LES VOSGES

Samedi 29 août, Patrick LEDENMAT, Cécile FRANET et Marie-Françoise PETITOT ont participé au voyage "Fleurissement" organisé par l'Association Seine et Tilles en Bourgogne. Ce déplacement dans les Vosges, près de Gérardmer, leur a permis de découvrir des produits du terroir et des fleurs.

Au programme, plusieurs visites :

- Une ferme (élevage de vaches de race vosgienne et montbéliarde) et sa fromagerie (fabrication du munster)
- Un atelier de fabrication de boissons à base de plantes, fruits ou fleurs (Petits Crus Vosgiens)
- Le Jardin de BERCHIGRANGES : ce jardin paysager de moyenne montagne (650 m d'altitude), créé sur une friche industrielle (ancienne carrière), rassemble de nombreuses collections de végétaux, au cœur d'un écrin de verdure. Le gazon est y remarquable. Instantanément, le touriste est saisi par cette envie de pouvoir toucher du pied ce tapis moelleux et vert tendre ! Elu jardin de l'année en 2005, vous tomberez sous le charme de cet endroit.

En souvenir de cette journée découverte, nous avons rapporté quelques plantes vivaces pour le bord de la mare ainsi qu'un livre ("Le jardin de Berchigranges") que vous pourrez consulter à la mairie.

SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2009

Fête patronale "St Maurice" à Francheville

Au rendez-vous : manèges pour les enfants, autos-tamponnantes, stands de confiseries et jouets...

Dimanche 27, à l'issue de la messe (11h15) animée par l'Harmonie des Enfants des Sources de la Seine, un apéritif sera servi par la municipalité.

Vous êtes tous invités à y participer.

Nous vous donnons rendez-vous à 12 h 15, en plein air, place de l'Eglise si le soleil est au rendez-vous ou dans la salle de mairie en cas de mauvais temps.

Madame, Monsieur,

lors des débats de mardi soir, les conseillers ont été unanimes pour dire qu'il était nécessaire d'apaiser le climat qui règne aujourd'hui à Francheville. Le président et les vice-présidents de l'association "Francheville comme on l'aime", lors d'une réunion de travail avec les adjoints et moi, ont émis le même souhait. Lors de ces deux réunions, ni les conseillers, ni les responsables de l'association, n'ont tenté de faire porter la responsabilité des événements survenus dernièrement sur quiconque.

Et c'est tout le sens de mon propos aujourd'hui.

Non pas que je veuille minimiser ma responsabilité : j'assume complètement, et comme je l'ai toujours fait, les décisions qui ont été prises et leurs conséquences, ainsi que le contenu des délibérations que je propose au conseil.

Mais il est évident que les choses sont allées trop loin. Au point qu'entre "antis" et "pros" éoliens on ne se parle plus. Au point que des dégradations, que je condamne fermement, soient commises sur des biens privés. Au point que des accusations sans fondement soient portées sur un adjoint, le poussant à la démission. Au point que le blog internet de l'association "Francheville comme on l'aime" devienne un défouloir et que ses administrateurs soient obligés de supprimer des commentaires provocateurs et stériles.

Il est temps que tout cela s'arrête. Et les conseillers l'ont bien compris en votant pour l'arrêt de l'étude, et, au-delà, pour le retour à un climat plus serein dans le village.

J'en appelle au bon sens de chacun d'entre vous, que vous ayez été pour ou contre le projet éolien : l'énergie (sans jeu de mots...) déployée ces dernières semaines par les uns ou les autres doit maintenant être mise au service de notre village.

Je ne terminerai mon propos sans pousser un "coup de gueule". Contre celui (ou ceux) qui ont jugé bon de donner aux gendarmes le nom de Philippe comme étant l'auteur des dégradations commises sur les panneaux. La délation est une chose stupide et pas très glorieuse. Et si ces personnes ont un peu de respect pour elles-mêmes, elles devraient s'en expliquer avec Philippe : il pourrait leur dire ce qu'il a fait pour la commune ces dernières années, le temps passé, les idées apportées, le travail fourni... Ou bien elles pourraient ouvrir un dictionnaire et chercher le sens de mot "bénévolat".

Mais Philippe étant quelqu'un de discret il ne dira rien de tout ça. Alors je le fais pour lui ! Philippe est quelqu'un de droit et d'honnête, disponible pour la commune et pour les autres. Il est de ces personnes qu'un maire souhaite avoir comme conseiller ou adjoint. Sans doute "fort en gueule", mais les choses sont ainsi bien plus claires.

Je comprends et je respecte sa décision de vouloir quitter le conseil. Mais je la regrette très sincèrement.

Alain Guillot